



Indus caf faisant suite à licenciement

Par **PascalV**, le **12/05/2010 à 10:14**

Bonjour,
En décembre 2005, j'ai été licencié car l'entreprise qui m'employait a fermé. J'ai touché un solde de tout compte avec presque 2 mois de congés payés et RTT. Ceci a fait dépassé le plafond. J'ai continué à faire garder ma fille pour faire mes recherches d'emploi.
En juillet 2006, la CAF voit que le plafond est dépassé et me demande de rembourser l'indu.
Depuis ce jour nous nous échangeons 2 fois par ans des courriers.
Maintenant, ils me menacent d'huissier et me demande, si je le souhaite de contester auprès du TASS.
Je demande une remise gracieuse de la dette, car elle est due à un licenciement. Si j'avais su, je n'aurais pas fait garder ma fille, au détriment de mes recherches d'emploi. Depuis j'ai fait des frais de double résidence, de déménagement pour trouver un nouvel emploi, que je viens de perdre il y a 1 an, à nouveau un licenciement éco.
Que dois-je faire?
Vers qui pourrais-je me tourner?